

Bretagne, Finistère  
Landéda  
Énez Vihan

## **Bunker - casemate de type 634 avec cloche blindée pour mitrailleuse (A 35/23), Énez Vihan (Landéda)**

### **Références du dossier**

Numéro de dossier : IA29133739

Date de l'enquête initiale : 2003

Date(s) de rédaction : 2003, 2024

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Inventaire des fortifications littorales de Bretagne, enquête thématique régionale Inventaire des héritages militaires en Bretagne

Degré d'étude : étudié

### **Désignation**

Dénomination : blockhaus, casemate, abri, poste d'observation

### **Compléments de localisation**

Milieu d'implantation : isolé

Réseau hydrographique : Aber Wrac'h

Références cadastrales : OA, 17

### **Historique**

Ce bunker a été construit par l'Allemagne nazie sous maîtrise d'ouvrage de l'Organisation Todt. Il est numéroté "A 35/23".

Période(s) principale(s) : 2e quart 20e siècle

Dates : 1943 (daté par travaux historiques), 1944 (daté par travaux historiques)

Auteur(s) de l'oeuvre : Organisation Todt (ingénieur militaire, attribution par travaux historiques)

### **Description**

Bunker construit en béton armé. Il comprend un poste d'observation dit *Tobruk*.

Il est envahi par la végétation.

### **Éléments descriptifs**

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé

Matériau(x) de couverture : béton en couverture

Plan : plan rectangulaire régulier

Type(s) de couverture : terrasse

### **Typologies et état de conservation**

État de conservation : état moyen

### **Dimensions**

Précision dimensions :

Selon le catalogue des plans-types, la réalisation d'un bunker - casemate de type 634 avec cloche blindée pour mitrailleuse (*Stand mit 6-Schartenturm*) nécessite 630 m<sup>3</sup> de béton, 30 t de fer rond et 4,5 t de fer profilé pour une fouille de 1 300 m<sup>3</sup>.

## Statut, intérêt et protection

Site classé des Abers depuis 1982.

Intérêt de l'œuvre : vestiges de guerre, à signaler

Éléments remarquables : blockhaus, casemate, abri, poste d'observation

Sites de protection : site classé

Statut de la propriété : propriété d'un établissement public (Parcelle appartenant au Conservatoire du littoral.)

## Références documentaires

### Bibliographie

- **Atlantikwall-Typenheft. Atlantic Wall typology. Typologie du Mur de l'Atlantique [2008]**  
ROLF, Rudi. **Atlantikwall-Typenheft. Atlantic Wall typology. Typologie du Mur de l'Atlantique.**  
Middelburg, PRAK publishing, 2008, 432 p.
- **Constructions normalisées. 600-699. 700-704. Regelbauten [2008]**  
FLEURIDAS, Patrick. HERBOTS, Karel. PEETERS, Dirk. **Constructions normalisées. 600-699. 700-704. Regelbauten.** S. l., 2008, 183 p., 2-914827-27-X.

## Illustrations



Vue aérienne verticale, 1964. Le bunker de type 634 est implanté au centre de l'île : le puits de la cloche blindée est visible

Phot. Auteur inconnu

IVR53\_20242911131NUC

## Dossiers liés

### Dossiers de synthèse :

Présentation de la commune de Landéda (IA29002616) Bretagne, Finistère, Landéda

Les bunkers du Mur de l'Atlantique (étude en cours) (IA29002282)

### Oeuvre(s) contenue(s) :

#### Oeuvre(s) en rapport :

Ensemble fortifié (A 35), Énez Vihan (Landéda) (IA29001166) Bretagne, Finistère, Landéda, Énez Vihan

Bunker - casemate de type 634 avec cloche blindée pour mitrailleuse (A 45/3), Énez Terc'h (Plouguerneau) (IA29001191) Bretagne, Finistère, Plouguerneau, Énez Terc'h

Auteur(s) du dossier : Guillaume Lécueillier

Copyright(s) : (c) Association Pour l'Inventaire de Bretagne ; (c) Région Bretagne



Vue aérienne verticale, 1964. Le bunker de type 634 est implanté au centre de l'île : le puits de la cloche blindée est visible

Référence du document reproduit :

- **Institut national de l'information géographique et forestière**  
Institut national de l'information géographique et forestière.  
IGNF\_PVA\_1-0\_\_1964-07-05\_\_C0416-0191\_1964\_CDP5080\_5938

IVR53\_20242911131NUC

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

Date de prise de vue : 1964

(c) Institut national de l'information géographique et forestière  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation